

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Josyane Fontaine](#)

<https://www.cadre21.org/membres/c1eb20de11229f550f0fb658>

Date d'obtention : 2021-11-30 23:24:17

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

étapes préliminaires

1. parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime (Rassurer et soutenir les jeunes)
2. Évaluer l'incident (remplir la grille d'évaluation pour déterminer l'amorce, les intentions et l'étendue .. le tout avec un ton réconfortant et sans jugement)
3. Vérifier l'information (est-ce qu'il y a d'Autres personnes au courant, vérifier auprès des autres jeunes impliqués / témoins et complété la grille d'évaluation)
** déterminer s'il s'agit d'un acte malveillant ou impulsif***
4. Parler au jeune instigateur.

S'il s'agit d'un acte impulsif: Remplir la grille d'évaluation de l'incident. appliquer les règles de l'établissement. si des photos ou vidéos peuvent être sur le cellulaire de l'élève le faire fermer par l'élève, NE PAS demander le mot de passe et mettre le cellulaire dans un sac sellé devant lui/elle. Informer le policier éducateur immédiatement.

S'il s'agit d'un acte malveillant, confisquer le cellulaire et le mettre dans un sac sellé. Informer les policiers pour une prise en charge du dossier. déterminer avec les policiers quand et comment informer les parents du jeune instigateur et les autres personnes concernés.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

à tout moment pendant l'intervention si l'information recueillie laisse croire que les activités sont malveillantes , nous devons informer le policier éducateur.

Selon la loi, Une photo en maillot de bain n'est pas de la pornographie juvénile. Cela n'empêche pas de faire des interventions pour limiter la propagation de l'image et préserver la jeune victime. Des sanctions selon l'établissement peuvent être appliqué.

Lorsqu'un parent fait la demande pour son enfant nous devons le référer au poste de police, dans la mesure où il n'y a pas de répercussion dans le milieu scolaire.



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Le moment où nous devons déterminer s'il s'agit d'un acte malveillant ou impulsif.